

Paris, le 13 décembre 2021

6317/SG

à

Mesdames et messieurs les secrétaires généraux des ministères,
Mesdames et messieurs les préfets de région,
Mesdames et messieurs les préfets de département,
Mesdames et messieurs les directeurs généraux d'agence régionale de santé,
Mesdames et messieurs les délégués départementaux d'agence régionale de santé,
Mesdames et messieurs les recteurs d'académie,
Mesdames et messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Objet : Campagne 2021-2022 pour des stages de qualité proposés aux élèves de troisième des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+).

Référence	6317/SG
Date de signature	13 décembre 2021
Emetteur	PRM – Premier ministre
Objet	Campagne 2021-2022 pour des stages de qualité proposés aux élèves de troisième des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) en séquence d'observation dans les administrations relevant de l'État et dans le secteur privé
Commande	Mise en œuvre des modalités de déploiement de la campagne 2021-2022 en maintenant la mise en adéquation entre offre et demande afin que le plus grand nombre d'élèves concernés puissent bénéficier de cette opportunité
Action(s) à réaliser	Alimentation de la plateforme « www.monstagedetroisieme.fr » en offres du secteur public et du secteur privé pour parvenir à un volume total de 30 000 offres de stages
Echéance	15 janvier 2022
Contact utile	Monstagedetroisieme@anct.gouv.fr
Nombre de pages et annexes	5 pages et 3 annexes
Références juridiques	Circulaire n°6027/SG du 17 juillet 2018 relative à l'accueil de 15 000 collégiens de classe de troisième scolarisés dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) en stage dans les administrations relevant de l'État et du secteur public hospitalier. Circulaire n°6037/SG du 11 septembre 2018 relative à l'accueil de 15 000 collégiens de classe de troisième scolarisés dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) en séquence d'observation dans le secteur privé – objectifs pour l'année scolaire 2018 - 2019.

La séquence d'observation en milieu professionnel est obligatoire pour tous les élèves des classes de troisième, en application de l'article D. 332-14 du code de l'éducation. Elle se déroule dans les entreprises, les associations, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales aux conditions prévues par le code du travail.

Grâce à la mobilisation des équipes éducatives et pédagogiques des collèges ainsi que des structures accueillantes, ce stage offre aux élèves un premier contact avec le monde professionnel et leur permet de découvrir les réalités concrètes du travail. Il est aussi l'occasion pour eux d'échanger, hors du contexte familial ou scolaire, avec des acteurs du monde de l'entreprise.

Cependant, si la séquence d'observation est une obligation réglementaire, la qualité des stages peut s'avérer très variable en pratique. Ainsi, les élèves de collèges situés en réseau d'éducation prioritaire, souvent issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ont plus de difficultés à trouver des stages de qualité, faute de réseaux personnels susceptibles de les orienter ou de les accueillir.

Face à cette réalité récurrente, le Président de la République a annoncé, le 22 mai 2018, la mise en place d'une bourse aux stages au bénéfice des élèves de troisième scolarisés dans les collèges REP+, alimentée en offres de stages par les administrations publiques et par le secteur privé. C'est pour répondre à cet enjeu que la plateforme www.monstagedetroisieme.fr a été lancée dès l'année scolaire 2018-2019.

Cette ambition a par ailleurs été étendue depuis aux élèves des collèges REP.

Lors de la campagne 2020-2021 et malgré le contexte sanitaire empêchant en particulier l'accueil physique des élèves, une offre digitale a été proposée à 18 752 collégiens. 861 offres en présentiel ont pu être maintenues en dépit des restrictions d'accueil des élèves sur site.

L'enjeu central pour la nouvelle campagne 2021-2022 est de maintenir la mise en adéquation entre offre et demande afin que le plus grand nombre d'élèves concernés puissent bénéficier de cette opportunité.

La présente circulaire en précise les modalités de déploiement.

I- Un objectif chiffré réaffirmé pour la campagne 2021-2022

Avec une situation sanitaire qui marque un retour à la normale, il convient de reconduire l'objectif de 30 000 stages, portés à parts égales par le secteur public et le secteur privé. L'ambition cardinale demeure en effet que tous les élèves de troisième des établissements REP et REP+ puissent avoir accès à un stage de qualité.

Des objectifs chiffrés, déclinés par département, sont fixés pour chaque région notamment en fonction du nombre d'élèves de collèges des réseaux d'éducation prioritaires présents dans chaque territoire.

A. Offres du secteur public

Un effort particulier est attendu des services de l'État pour parvenir à un volume total de 15 000 offres de stages et accueillir des collégiens de troisième éligibles à l'opération.

Le dispositif devra être pleinement opérationnel au 15 janvier 2022, étant entendu que tous les stages ayant débuté dès septembre seront pris en compte.

Les préfets de département et les secrétaires généraux des ministères indiqueront à l'Agence nationale de la cohésion des territoires le nom du référent « stage de troisième » au sein de leur administration d'ici au 15 janvier 2022 à l'adresse suivante : Monstagedetroisieme@anct.gouv.fr.

Les préfets de département, avec l'appui des délégués départementaux des agences régionales de santé et des directeurs académiques des services de l'éducation nationale, identifieront dans les services de l'État et de ses opérateurs un nombre de stages correspondant à l'objectif fixé et rappelé dans l'annexe 1 ; ils s'assureront que ces offres sont remontées sur la plateforme www.monstagedetroisieme.fr pour le 15 janvier 2022.

Les secrétaires généraux des ministères identifieront dans leurs services un nombre de stages correspondant à l'objectif fixé et rappelé dans l'annexe 2 selon le même calendrier.

Les offres de stages doivent répondre aux objectifs et modalités figurant en annexe 3.

B. Offres du secteur privé

Les préfets de région et de département contribueront, en particulier par l'intermédiaire des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), à l'alimentation de la plateforme en offres de stage pour atteindre la cible de 15 000 propositions. Ils mobiliseront à cette fin leurs partenaires dans le tissu entrepreneurial et les organismes consulaires ainsi que les entreprises signataires du PAQTE ou engagées dans le déploiement du plan « 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle ».

Les recteurs d'académie mobiliseront leurs réseaux en relation avec les entreprises (comités locaux école entreprise, et pôles de stages principalement) et inciteront les entreprises avec lesquelles ils travaillent déjà à déposer des offres sur la plateforme nationale.

C. Pérennisation de l'offre digitale

Il convient tout d'abord de rappeler que le protocole sanitaire en vigueur au moment où l'élève effectue son stage reste applicable.

En dehors des impératifs dus à la situation sanitaire, il apparaît opportun d'adapter, développer et pérenniser l'offre de stages à distance déployée, notamment en direction des territoires pour lesquels l'offre de stages en présentiel est traditionnellement faible, voire inexistante.

Afin de préserver au maximum un accueil en présentiel des élèves et compte tenu du développement du télétravail, entreprises et administrations peuvent adapter leur organisation interne de manière à assurer une continuité dans le suivi et l'encadrement des jeunes sur le lieu de stage. Si toutefois une telle organisation n'était pas possible, le recours à une offre hybride peut permettre d'alterner temps d'immersion en présentiel et temps d'échange à distance avec des professionnels.

II- La plateforme nationale

Les offres de stage pour la prochaine campagne sont à déposer sur la plateforme dédiée www.monstagedetroisieme.fr. Ce portail vise à assurer la diffusion des offres de stages du secteur public et du secteur privé auprès des collèges inscrits dans un réseau d'éducation prioritaire (REP+ et REP) et à fournir une information générale sur les stages de troisième à l'attention des élèves, de leurs parents et des équipes éducatives - ainsi que des entreprises privées et des administrations.

Des dérogations sont possibles pour intégrer des collèges situés en dehors du réseau éducation prioritaire mais accueillant des élèves habitant dans les quartiers prioritaires, à condition d'obtenir l'accord conjoint de la préfecture du département et des services académiques de l'éducation nationale.

La version actuelle de la plateforme permet aux administrations de rattacher les stages qu'elles déposent à leur ministère de tutelle ; chaque entreprise signataire du PAQTE pourra rattacher ses offres de stage au groupe auquel elle appartient. Ces informations permettront de produire des statistiques consolidées et adaptées aux besoins de chaque utilisateur.

La plateforme fait du principal de collège le pivot du dispositif et lui permet de suivre l'ensemble des élèves de son établissement, de même que les professeurs principaux peuvent suivre ceux de leurs classes.

La plateforme propose également des contenus de présentation des stages (entreprises, métiers) et de parcours inspirants. Elle constitue ainsi un site d'information sur les questions d'orientation professionnelle des élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

III- Extension du dispositif dans le cadre de la démarche des cités éducatives

Une extension du dispositif est proposée aux élèves de troisième des sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) et de troisième dites « prépa-métiers », relevant exclusivement des Cités éducatives.

Seront privilégiées, dans le cadre de cette extension, les offres proposées par la plateforme qui correspondent aux attendus et aux spécificités propres à la formation en Segpa (en termes de durée et de champs professionnels travaillés).

Une expérimentation est également menée sur les territoires volontaires, d'une ouverture du dispositif aux classes de troisième prépa métiers.

Un accompagnement sera proposé par les associations partenaires JobIRL, Tous en stage, Les entreprises pour la cité, et Moi dans 10 ans.

Pour cette expérimentation, aucun objectif chiffré n'est fixé.

IV- Animation et suivi de la campagne 2021-2022

Ce plan global de stages de qualité pour les élèves des établissements REP et REP+ vise à accompagner l'action des collèges, des élèves, de leurs familles et des structures accueillantes. Il convient en particulier de veiller à ce que dans un même bassin d'éducation et de formation, les établissements concernés veillent autant que faire se peut à ne pas organiser leurs séquences d'observation sur la même semaine afin de mieux répartir les offres de stage dans le temps.

Un partenariat est reconduit avec les associations suivantes : JobIRL, Tous en stage, Le réseau, Viensvoirmontaf, Télémaque, Un stage et après, Les entreprises pour la cité, et Moi dans 10 ans.


Les référents départementaux, comme les référents des administrations centrales, auront accès à un outil de pilotage *ad hoc* qui leur donnera une visibilité sur les statistiques de publication des stages et d'accueil des stagiaires en temps réel.

Une instance de suivi et de pilotage, en présence des préfetures, des correspondants des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et des associations mobilisées sur le territoire, devra être organisée en amont de chaque période de vacances scolaires.

Au niveau national, un comité de pilotage composé de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction générale de l'administration et de la fonction publique assure le suivi du dispositif.

Pour toutes questions relatives au fonctionnement de la plateforme et au déploiement de la campagne, vous pouvez vous adresser à l'adresse : Monstagedetroisieme@anct.gouv.fr.

Je vous remercie pour votre implication dans la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif pour la campagne 2021-2022.



Jean CASTEX

**ANNEXE 1 : RAPPEL : OBJECTIFS DE STAGES PAR REGION ET PAR DEPARTEMENT
FIXÉS POUR LA CAMPAGNE 2021-2022**

Territoire	Objectif de stages total par territoire	Objectif de stage public par territoire	Objectif de stage privé par territoire
Auvergne-Rhône-Alpes	2782	1391	1391
AIN	284	142	142
ALLIER	88	44	44
DRÔME	48	24	24
ISÈRE	162	81	81
LOIRE	202	101	101
PUY-DE-DÔME	298	149	149
RHÔNE	1600	800	800
SAVOIE	100	50	50
Bourgogne-Franche-Comté	440	220	220
CÔTE-D'OR	54	27	27
DOUBS	316	158	158
TERRITOIRE DE BELFORT	70	35	35
Bretagne	82	41	41
ILLE-ET-VILAINE			
Centre-Val de Loire	764	382	382
CHER	60	30	30
EURE-ET-LOIR	174	87	87
INDRE	66	33	33
INDRE-ET-LOIRE	120	60	60
LOIR-ET-CHER	160	80	80
LOIRET	184	92	92
Corse	50	25	25
HAUTE-CORSE	50	25	25
Grand Est	2762	1381	1381
ARDENNES	184	92	92
AUBE	174	87	87
BAS-RHIN	500	250	250
HAUT-RHIN	836	418	418
HAUTE-MARNE	68	34	34
MARNE	370	185	185
MEURTHE-ET-MOSELLE	108	54	54
MEUSE	64	32	32
MOSELLE	382	191	191
VOSGES	76	38	38
Guadeloupe	76	38	38
GUADELOUPE	76	38	38
Guyane	1200	600	600
GUYANE	1200	600	600
Hauts-de-France	4918	2459	2459
AISNE	424	212	212
NORD	2500	1250	1250
OISE	610	305	305
PAS-DE-CALAIS	1008	504	504
SOMME	376	188	188

.../...

Ile-de-France	6842	3421	3421
Administration centrale et déconcentrées IdF*	2000	2000	
ESSONNE	359		359
HAUTS-DE-SEINE	125		125
PARIS	170		170
SEINE-ET-MARNE	206		206
SEINE-SAINT-DENIS	1686		1686
VAL-D'OISE	431		431
VAL-DE-MARNE	147		147
YVELINES	297		297
La Réunion	934	467	467
LA RÉUNION	934	467	467
Martinique	202	101	101
MARTINIQUE	202	101	101
Mayotte	588	294	294
MAYOTTE	588	294	294
Normandie	1142	571	571
CALVADOS	60	30	30
EURE	180	90	90
MANCHE	80	40	40
ORNE	64	32	32
SEINE-MARITIME	758	379	379
Nouvelle-Aquitaine	722	361	361
CHARENTE	102	51	51
CHARENTE-MARITIME	106	53	53
CORRÈZE	84	42	42
GIRONDE	240	120	120
HAUTE-VIENNE	76	38	38
VIENNE	112	56	56
Occitanie	1970	985	985
GARD	504	252	252
HAUTE-GARONNE	356	178	178
HÉRAULT	748	374	374
PYRÉNÉES-ORIENTALES	362	181	181
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	3794	1897	1897
ALPES-MARITIMES	364	182	182
BOUCHES-DU-RHÔNE	2662	1331	1331
VAR	280	140	140
VAUCLUSE	488	244	244
Pays de la Loire	734	367	367
LOIRE-ATLANTIQUE	304	152	152
MAINE-ET-LOIRE	110	55	55
MAYENNE	76	38	38
SARTHE	244	122	122
Total	30 000	15 000	15 000

*Objectifs détaillés dans l'annexe 2

**ANNEXE 2 : OBJECTIFS DE STAGES DES ADMINISTRATIONS CENTRALES
(et leurs services déconcentrés en IdF) POUR LA CAMPAGNE 2021-2022**

Premier ministre	100
Intérieur	250
Outre-mer	
Transition écologique	150
Cohésion des territoires et Relations avec les collectivités territoriales	
Mer	
Justice	150
Armées	250
Europe et Affaires étrangères	150
Solidarités et Santé	250
Travail, Emploi et Insertion	
Culture	150
Économie, Finances et Relance	250
Transformation et Fonction publiques	
Éducation nationale, Jeunesse et Sports	200
Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	
Agriculture et Alimentation	100
Total	2000

ANNEXE 3 : RAPPEL DES OBJECTIFS ET MODALITÉS D'ORGANISATION D'UN STAGE DE QUALITÉ

L'objectif de ce stage, d'une durée de cinq jours, appelé « séquence d'observation » est d'offrir une première immersion dans le milieu professionnel suivant le programme d'enseignement : observation du fonctionnement d'une organisation et découverte des métiers à différents niveaux de qualification.

Ainsi, l'offre d'un stage de qualité doit permettre d'enrichir la culture générale de l'élève en lui faisant découvrir :

- un environnement différent du milieu scolaire ;
- les réalités d'une activité professionnelle, favorisant la projection dans son avenir professionnel ;
- les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice de différents métiers ;
- une expérience professionnelle pour l'aider à construire son projet d'orientation.

Il est aussi l'occasion pour les élèves d'échanger, hors du contexte familial ou scolaire, avec des acteurs des services publics, et des salariés des entreprises sur leurs parcours, leurs expériences et leurs aspirations respectives. Le stage d'observation pourra donner lieu à une visite de l'ensemble des services de la structure.

L'attention des ministères, tant au niveau central que déconcentré, ainsi que des établissements publics de l'État et des établissements publics de santé et médico-sociaux, est particulièrement attirée sur l'organisation d'une offre de stage de qualité en termes d'accueil et de connaissances apportées.

Ces éléments sont à rappeler également aux entreprises proposant des stages.

Modalités pratiques d'organisation des stages

Les entreprises et les administrations publiques pourront proposer des offres de stages individuels et collectifs (*i.e.* accueil la même semaine de plusieurs stagiaires).

Les entreprises et administrations peuvent aussi déposer de stages réservés à un ou plusieurs établissements avec lesquels ils auraient conclu une convention.

Les entreprises et administrations sont vivement invitées à déposer une ou plusieurs offres pour plusieurs semaines afin de favoriser les candidatures d'élèves issus de plusieurs collèges.

En outre, les administrations et les entreprises qui accueillent les élèves doivent être en mesure de les convier à déjeuner ou de leur proposer un tarif préférentiel au sein de leurs restaurants collectifs dans le respect des recommandations des autorités sanitaires. Lorsque cela n'est pas possible, elles veilleront à prévenir les élèves lors de la signature de la convention de stage.

Les horaires de présence de l'élève ne doivent pas dépasser sept heures par jour pendant cinq jours.